

FERMETURE DES TERRAINS DE FOOTBALL

Le Maire de La Ferrière-aux-Etangs,

- VU le Code des Communes, art. L 131.1 et suivants,
- VU la nécessité de préserver la conservation du patrimoine communal et singulièrement les sols des terrains de football,
- CONSIDERANT les conditions climatiques de ces derniers jours,

ARRETE

<u>Article 1°</u>: L'usage des terrains communaux de football du Gué-Plat et du bourg est interdit, **du vendredi 20 janvier 2023 au dimanche 22 janvier 2023** pour éviter la destruction de la couche d'engazonnement.

<u>Article 2</u>: Le Maire de La Ferrière-aux-Etangs, les préposés de la commune et les associations sportives sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera affichée à l'entrée des terrains concernés.

Fait à La Ferrière-aux-Etangs, le 19 janvier 2023

Le Maire, Vincent BEAUMONT

